



Note de service

Date :	Le 28 janvier 2021
À l'attention de :	Directions, conseils scolaires de l'Ontario
De la part de :	Derek Haime, EAO
Objet :	Nouveau certificat de qualification et d'inscription temporaire

À la fin du mois, l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario commencera à délivrer un nouveau certificat de qualification et d'inscription temporaire (le «certificat temporaire») aux étudiantes et étudiants admissibles inscrits à un programme de formation à l'enseignement agréé en Ontario qui devraient terminer leur programme d'ici la fin de 2021.

Le certificat temporaire a été créé afin d'aider les employeurs à composer avec l'instabilité des effectifs enseignants due à la pandémie de COVID-19. Avec l'appui du Conseil ontarien des directions de l'éducation et de l'Ontario Association of Deans of Education, le ministère de l'Éducation a demandé à l'Ordre de créer ce certificat.

Les titulaires du certificat temporaire seront membres de l'Ordre et assumeront les mêmes responsabilités que les autres enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario.

Le certificat temporaire ressemblera en tous points aux autres certificats de l'Ordre. Les renseignements fournis sur ce certificat et le statut du membre figureront également sur notre tableau public à oeeo.ca.

Le certificat temporaire indiquera les qualifications scolaires et technologiques du membre, ses qualifications en enseignement (une note précisera que le titulaire du certificat est actuellement en voie de terminer un programme de formation à l'enseignement, ainsi que ses domaines d'études) et le fait que le certificat est assorti de la condition de réussir le test de compétences en mathématiques, le cas échéant.

Le certificat temporaire ne sera valide que pendant l'année 2021. On s'attend à ce que les titulaires d'un certificat temporaire terminent leur programme de formation à l'enseignement et obtiennent un certificat de qualification et d'inscription général avant la fin de l'année. Le certificat temporaire expirera s'il n'est pas converti en certificat de qualification et d'inscription général d'ici le 31 décembre 2021.

Le certificat temporaire vise à permettre aux étudiants d'occuper un poste de suppléant en vue de pallier la pénurie actuelle de personnel enseignant. Les facultés d'éducation peuvent

reconnaitre l'expérience d'enseignement que les titulaires d'un certificat temporaire ont acquise, pour satisfaire aux exigences du stage en cours.

Nous espérons que cette initiative aidera vos écoles à pallier le manque de personnel enseignant à court terme causé par la pandémie de COVID-19. Vous trouverez de plus amples informations sur cette initiative sur le site web de l'Ordre à oeeo.ca. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

CC Ministère de l'Éducation
Surintendantes et surintendants, ressources humaines
Organismes responsables des agentes et agents de supervision de l'Ontario
Organismes responsables des directions d'école de l'Ontario
Directions, autorités scolaires
Écoles indépendantes
Secrétaires généraux, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
et organismes affiliés